

Compte rendu conseil 28/01/2019 parents élus des crèches de Paris 11ème Sud

Présents :

- Administration : Julien KEIME (Mairie du 11^e), Anne LURASCHI (Circonscription des Affaires Scolaires et de la Petite Enfance des 11^e et 12^e arrondissements), Elisabeth YOUSSEFI-FOURRIER (crèche Popincourt), Céline NOGENT (crèche Saint-Bernard) ;
- Parents élus : Stéphane CHARBIT (crèche Pelée), Jean LARMANJAT (crèche Pelée), Delphine DEMENET (crèche Villa Marcès), Nadine PEDRO (crèche Villa Marcès), Laurelise FEYEUX (crèche Moufle), Armelle MORARD-REBUFFET (crèche Cour Debille), Carole ROUDIÈRE (crèche Cavaignac), Emilie FOUQUET-GUEDJ (mini-crèche Saint-Bernard), Isabelle JACQUENEAU-BACON (crèche Saint-Bernard), Martha KOUNOVA (crèche Popincourt).

1) Mise en place d'échanges entre les représentants de parents des crèches du nord et du sud et d'un suivi des réponses apportées dans le temps

Cf. demande des parents de la crèche Popincourt : « *Mettre en place, avec la mairie, les conditions permettant :*

- *une coordination entre les parents (a minima les co-présidents) représentant les crèches sud et nord,*
- *ainsi que les conditions de suivi des actions, questions, réponses, etc. dans le temps (i.e. d'une année sur l'autre).*

Organisation d'une réunion de travail entre mairie, coprésidents 75011 sud et 75011 nord pour envisager les moyens à la fois les plus simples, efficaces et garants de pérennité. »

Convenu en réunion :

- Proposition faite aux parents élus Paris 11 Nord, de venir assister à leur conseil, afin de se présenter, échanger, et voir si des interactions sont possibles, nécessaires,
- Proposition d'instituer un suivi d'année en année afin de présenter les actions et expliquer rôle et fonctionnement :
 - les co-présidents des conseils de parents pourraient participer à la première réunion de parents élus en année N+1
 - chaque parent élu, dans sa crèche, pourrait rencontrer en année N+1 les parents nouvellement élus
- Programmation d'une réunion de travail entre M. KEIME et les coprésidents des conseils Nord et Sud

Mme LURASCHI rappelle pour mémoire qu'il existe dans chaque établissement un classeur rassemblant l'historique des conseils de parents ; les parents peuvent les consulter. M. KEIME dispose également de l'ensemble des compte-rendus de conseils passés.

2) Mise en place d'un blog permettant aux parents d'échanger

Cf. demande des parents de la crèche Saint Bernard : « *Proposition de la mise en place d'un blog commun aux parents élus permettant de partager, à tous les parents, des sorties culturelles, expo, ateliers, ateliers manuels à faire à la maison... S'il existe déjà une communication petite enfance de ce type est-il possible de soumettre des articles/idées ?* »

Réponse mairie :

- Il n'existe pas de blog général géré par la mairie,
- Peut-être existait-il / existe-t-il un blog géré par des parents d'une crèche mais la mairie n'en a pas connaissance,
- Un blog d'échange serait d'une part une gestion complexe pour la mairie et délicate car il est nécessaire de ne pas favoriser certains événements et des structures privées plutôt que d'autres,

- Mme LURASCHI rappelle que si un tel blog était mis en œuvre, il ne faut pas qu'y figurent des photos d'enfants sans l'accord préalable des parents,
- La mairie rappelle que la communication liée notamment aux sorties, expositions, ateliers et autres événements municipaux pour les enfants, passe notamment par une newsletter réalisée par la Mairie du 11e, à laquelle il est possible de s'inscrire sur la page d'accueil du site de la Mairie du 11e <https://www.mairie11.paris.fr/> cliquer à la rubrique « Restez connectés », et également surtout via un affichage en crèche. Tous les affichages en crèche font actuellement l'objet d'un travail global afin de respecter les règles / objectifs et exigences de la labellisation QualiParis (démarche Qualité de la Ville de Paris). Les directrices de crèche n'utilisent pas, à ce stade, le mail pour informer chaque parent car une partie des parents n'ont pas de mail ou d'accès informatique.
- Les parents élus sont également invités à faire remonter au niveau de la Ville de Paris la demande exprimée d'une newsletter dédiée à la thématique spécifique de la petite enfance (la newsletter du 11e est généraliste) s'ils souhaitent avoir une information mail spécifique à ces questions. Le site Paris.fr est en outre très riche en informations dans les rubriques actualités <https://www.paris.fr/actualites> ou petite enfance <https://www.paris.fr/petite-enfance>.
- La Circonscription des Affaires Scolaires et de la Petite Enfance (CASPE) des 11e et 12e arrondissements étudie la possibilité d'une transmission des affichages papiers (aujourd'hui apposés dans les crèches) de manière dématérialisée aux parents membres du conseil des parents et aux autres parents qui en manifesteraient le souhait auprès de leur directrice de crèche.

3) Mise en place d'une collaboration avec une école ou un centre aéré la pour réalisation d'une fresque

Cf. demande des parents de la crèche Saint-Bernard : « *Dans le cadre d'une collaboration avec les écoles primaires et/ou les centres aérés proposer un projet artistique (du type fresque) permettant d'égayer certains espaces, comme le local poussettes, escaliers...* »

Réponse mairie :

- Bien sûr : chaque projet de ce type doit d'abord être présenté aux responsables de la crèche et de l'école,
- La Mairie du 11e informe les parents délégués de l'existence de « budget participatif » dédié à ce type de projets émis par les habitants de l'arrondissement. Les projets retenus sont ainsi financés par la Ville de Paris,
- Le Budget Participatif de la Ville de Paris propose aux Parisien·ne·s de décider de l'utilisation de 5% du budget d'investissement entre 2014 et 2020, soit un demi-milliard d'euros,
- Il était nécessaire de déposer son dossier avant le 3 février au lien suivant <https://budgetparticipatif.paris.fr/bp/> Une assistance à la constitution et au dépôt de dossier peut être sollicitée auprès de democratielocale11@paris.fr.
- Un vote des projets est, chaque année en septembre, ensuite proposé sur Internet et à l'urne à l'ensemble des Parisien.ne.s afin de décider des projets retenus à Paris et dans leur arrondissement.

4) Mise en place de formations aux premiers secours sur les enfants en bas-âge

Cf. demande des parents des crèches Popincourt et Godefroy Cavaignac : « *Proposer une formation aux gestes de premiers secours sur les enfants en bas-âge. Cette formation serait destinée à tous les parents ayant leurs enfants dans les crèches du 11ème arrondissement. Nous pourrions imaginer un partenariat avec la Croix-Rouge qui viendrait dispenser cette formation sur une journée.* »

La Ville de Paris proposera, comme chaque année depuis 2016, une formation aux gestes qui sauvent. Comme chaque année des sessions de formation seront proposées en mairie du 11e. Cette année la formation sera proposée le samedi 30 mars. Les places étant limitées, il est nécessaire de s'inscrire. Inscription à venir au lien suivant <https://teleservices.paris.fr/parisquisauve/>. Le lancement des inscriptions sera annoncé sur Paris.fr, sur le site de la Mairie du 11e et via la newsletter. Cette formation n'est cependant pas spécifique aux gestes qui sauvent sur les tout-petits.

M. KEIME propose également d'intégrer des formations gratuites plus spécifiques au sauvetage des tout-petits lors du prochain Forum de la Petite Enfance, qui se tiendra le 5 ou le 19 juin prochain.

Le forum de la petite enfance est un lieu d'échanges entre parents / futurs parents et les professionnels de la petite enfance. Est proposé aux parents élus intéressés par ce forum de participer à son prochain comité de pilotage qui se tiendra le mercredi 20 mars à 18h (contacter M. KEIME par mail à ce sujet si vous souhaitez y participer afin que la salle puisse être adaptée au nombre de participants).

Les inscriptions à ces formations plus spécifiques se feraient en ligne. Plus d'information à ce sujet lors du prochain conseil des parents.

5) La sécurité dans les crèches municipales – rappel des mesures mises en œuvre à ce sujet

Cf. demande des parents de la crèche Saint-Bernard : « *Les crèches ne sont à mon avis, pas assez sécurisées. Les écoles bénéficient d'une permanence physique à l'ouverture et à la fermeture. Il y a également une vigilance à proximité des écoles concernant la sécurité routière, avec des personnes qui physiquement facilitent le passage des enfants. N'est-il pas possible de mettre en place, au sein des crèches, un accueil, une permanence afin de contrôler les entrées et les sorties.* »

Réponse mairie :

- Les visiophones permettent de contrôler les entrées

Afin de renforcer la sécurisation de l'ensemble des crèches municipales, les travaux de déploiement de visiophones, de portes à code, et de pose de films opacifiants se sont poursuivis ces dernières années. Si bien que l'ensemble des établissements municipaux de petite enfance de l'arrondissement sont désormais équipés de visiophones.

Les codes d'accès sont changés régulièrement. Le personnel de chaque crèche municipale (qu'elle soit en régie ou en gestion externalisée) doit contrôler systématiquement les entrées et les sorties. Tous les tiers extérieurs doivent avoir une autorisation pour entrer (personnel médical, personnel de maintenance...). Un registre est tenu de toutes les visites, qui sont prévues sur rendez-vous. Les cartes professionnelles sont vérifiées.

Afin d'assurer la sécurité de tous, il est essentiel que les parents soient vigilants et ne tiennent pas la porte à une personne inconnue. Une communication est faite à ce sujet dans l'ensemble des équipements de petite enfance de l'arrondissement, il faut insister auprès des autres parents sur la nécessité de systématiquement fermer la porte à une personne inconnue

Remarque des parents :

- Les codes d'accès ne sont peut-être pas assez souvent changés.

Convenu en réunion : Il a été constaté à plusieurs reprises que les voleurs qui se sont introduits dans les crèches ont réussi grâce à des parents qui, par erreur de politesse, leur laissent la porte ouverte en pensant qu'ils sont eux aussi également parents. Il a été également constaté que les voleurs pouvaient être des enfants.

Il est ainsi primordial que les parents élus précisent, notamment lors des cafés des parents, les règles de sécurité à ce sujet, déjà rappelées régulièrement par le personnel en crèche : ne pas tenir la porte sans demander le code à toute personne voulant entrer dans la crèche et que vous ne connaissez pas. Il est important que chaque parent comprenne qu'il ne s'agit pas d'un manque de politesse si une personne vient à lui demander le code pour lui ouvrir la porte, mais au contraire d'une règle de sécurité.

6) Demandes localisées :

⇒ Cf. demande des parents de la crèche Popincourt : « *Possibilité de modifier le verrouillage du local poussette. Pour un verrouillage tout aussi efficace mais plus simple d'utilisation. Aujourd'hui il est nécessaire*

d'utiliser ses 2 mains pour ouvrir le local poussette, ce qui n'est évidemment pas pratique avec un bébé dans les bras. »

Réponse Mairie : Connaissance du problème, travail en cours sur ce sujet : information transmise à la Circonscription des Affaires Scolaires et de la Petite Enfance (CASPE) des 11^e et 12^e arrondissements pour intervention de la Section Locale d'Architecture (Direction des Constructions, du Patrimoine et de l'Architecture – DCPA - de la Ville).

⇒ Cf. demande des parents de la crèche Pelée « *Problème soulevé sur les ascenseur/monte-charge dont la position basse du bouton d'appel permet aux enfant de les actionner seuls. A noter que l'ouverture de la porte est de surcroit automatique. Cette disposition probablement adoptée pour l'accessibilité PMR ne peut-elle faire l'objet d'une sécurisation qui maintiendrait l'accès PMR tout en ne permettant pas aux enfants de l'actionner (sécurisation par badge, par clé, ... ? bouton d'appel situé dans boîtier dont l'ouverture ne serait pas possible par des enfants ? etc.)* [A noter : le sujet est également évoqué par le crèche Villa Marcès] »

Réponse Mairie : L'information a été transmise pour étude à la Section Locale d'Architecture (Direction du Patrimoine et de l'Architecture de la Ville). Les parents rappellent qu'il ne s'agit pas de régler un problème localisé à la crèche Pelée : l'ensemble des ascenseurs et monte-charges des crèches sont potentiellement concernés. La CASPE des 11^e et 12^e arrondissements étudie en lien avec la Mairie ce qui peut être fait.

⇒ Cf. demande des parents de la crèche Pelée : « *Pouvoir disposer pour les sections des grands (voire des moyens ?) de couches culottes plutôt que de couches "bébé" pour favoriser la transition du passage à la propreté (la couche culote permet aux enfants d'aller aux toilettes seuls, pas les autres)* »

Précision : cette question a également l'objet d'une discussion lors du conseil des parents élus Nord ayant eu lieu le mercredi 30/01 en mairie. Un membre de l'administration convié à ce sujet ayant pu apporter des réponses plus précises que lors du conseil de parents élus Sud, ces éléments sont repris ci-dessous même s'ils ne reflètent pas les discussions du lundi 28/01 du conseil Sud.

L'appel d'offre de fourniture des couches en crèche a été remporté par Pampers. Le marché permet la fourniture de 6 millions de couches par an pour 25 000 enfants. Chaque crèche peut donc bénéficier de plusieurs tailles et modèles de couches. Parmi ces modèles, il existe notamment des couches culottes. Il appartient à chaque directrice de crèche de commander en complément si elle le souhaite, ces modèles culottes. Il est toutefois à noter que ces couches culottes sont nettement plus chères et que chaque crèche dispose d'un budget à ne pas dépasser dans lequel s'inscrit notamment l'achat des couches.

7) Hors ordre du jour : les commissions d'attribution des places en crèches

Sujet remonté par des parents depuis l'établissement de l'ordre du jour : « *Il existe actuellement 4 commissions par an pour l'attribution des places en crèches dans le 11^e ; d'autres arrondissements fonctionnent sur un rythme plus soutenu ; la Mairie du 11^e pourrait-elle envisager d'augmenter le nombre de commissions dans l'année pour que les attribution "collent" au plus près de la survenance de places disponibles au sein des crèches et, de ce fait, réduire les délais d'attente des familles ?* »

Réponse Mairie : Sur environ 1.000 places attribuées annuellement en crèche municipale dans le 11^e, 800 sont attribuées lors des commissions de mai et septembre (la grande majorité des places étant libérées l'été par le départ des sections de grands à l'école) ; les commissions supplémentaires dans l'année sont ensuite programmées lorsqu'un nombre suffisant de places disponibles (déménagements de familles notamment) est identifié en mairie donc faire davantage de commission n'est pas possible compte tenu du faible nombre de places à pourvoir en cours d'année.

Le prochain conseil des parents aura lieu le **lundi 8 avril à 18h30 en salle d'attente des mariages de la mairie du 11^e.**